



CH++



DIGITALE
GESELLSCHAFT

Par mail à : membres de la CDF-E et à
Mme Karin Keller-Sutter, Conseillère fédérale

Berne, le 16.11.2024

Pas de numérisation sans société civile – Projets phares numériques pour le bien commun

Madame la Conseillère aux États, Monsieur le Conseiller aux États,
Madame la Conseillère fédérale Keller-Sutter,

La société civile numérique est un moteur essentiel d'innovation dans l'intérêt public. La Suisse bénéficie d'une scène dynamique de développeurs et développeuses de projets numériques qui favorisent une participation démocratique accrue pour l'ensemble de la société et pour des groupes importants tels que les jeunes, les personnes en situation de handicap ou les personnes migrantes. Grâce à des soutiens privés, des projets numériques importants ont vu le jour ces dernières années¹. Ces projets permettent :

- aux personnes atteintes de handicaps moteurs de planifier des voyages et des excursions individuels, leur permettant ainsi de mieux participer à la vie sociale²,
- à la population de participer plus facilement aux consultations publiques³ et, par conséquent, au processus législatif, ou
- aux élèves de découvrir la diversité culturelle et de renforcer la cohésion sociale⁴.

Cette contribution essentielle à l'innovation numérique et à la cohésion sociale n'a longtemps reçu aucune reconnaissance publique. Grâce à la loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA), une première base légale a été établie pour ce travail important : un financement initial de 2 millions de francs par an devait également soutenir des projets de numérisation portés par la société civile.

Cependant, le Conseil fédéral prévoit désormais, dans le cadre de l'exercice d'économies à venir initié par le « Groupe d'experts pour la révision des tâches et des subventions », de renoncer entièrement à ces soi-disant projets phares et même de supprimer l'article 17 de la LMETA. L'argumentation reste insuffisante, car seules les entreprises (« considérations d'efficacité ») et l'administration (Administration numérique suisse) sont mentionnées⁵. La

¹ Depuis 2020, le [PrototypeFund.ch](https://www.prototypefund.ch) a soutenu 16 projets open source à but non lucratif en trois rounds, avec un total de 1,5 million de CHF. Un quatrième round est prévu pour 2025.

² <https://prototypefund.opendata.ch/fr/project/inclusive-trip-planner/>

³ <https://prototypefund.opendata.ch/fr/project/demokratis/>

⁴ <https://prototypefund.opendata.ch/fr/project/crossroads/>

⁵ <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/89489.pdf> (p. 4)



CH++



DIGITALE
GESELLSCHAFT

perte pour la société civile reste ignorée – un signe typique de la sous-estimation fréquente de sa contribution. Pourtant, la société civile joue un rôle crucial dans une numérisation orientée vers le bien commun, centrée sur les utilisateurs, mais aussi efficace, renforçant l'interopérabilité, la durabilité, la transparence et l'ouverture.

Outre les cotisations des membres, les dons et le financement par des fondations, les subventions publiques constituent un pilier essentiel pour de nombreuses organisations à but non lucratif – dont les nôtres. Bien que les économies envisagées (2 millions de francs par an) soient insignifiantes par rapport à l'ensemble des mesures d'économies, elles sont cruciales pour nos organisations afin d'obtenir un impact significatif.

Pour ces raisons et d'autres encore⁶, nous vous demandons de renoncer aux économies prévues sur les projets phares et de maintenir l'article 17 de la LMETA en tant que disposition facultative dans la loi, afin de garantir au Conseil fédéral et à la Suisse des options d'action futures pour une numérisation orientée vers le bien commun. Nous restons à votre disposition pour toute question.

Avec nos salutations distinguées,

Florin Hasler

Opendata.ch

Olga Baranova

CH++

Angela Müller

AlgorithmWatch CH

Erik Schönenberger

Société numérique

Jenny Ebermann

Wikimedia CH

⁶ Sans investissements, la Suisse risque de perdre son statut de site d'innovation face à des évolutions technologiques rapides.

La Confédération peut économiser des coûts en soutenant des projets ponctuels menés par des acteurs externes plutôt qu'en les réalisant elle-même – par exemple pour l'harmonisation des données parlementaires, la mise à disposition de données d'entraînement open source pour les modèles d'IA ou pour les procédures d'autorisation numérique dans les communes. L'article 17 de la LMETA garantit que les résultats, les données et le code soient librement accessibles, créant ainsi une valeur durable.

La suppression de la clause facultative entraînerait une perte d'un espace de manœuvre précieux pour l'avenir. L'article 17 de la LMETA constitue la base du soutien dans le domaine de la numérisation. Une nouvelle tentative de créer une base légale prendrait des années.

La Chancellerie fédérale est favorable au financement de démarrage.